

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

**2018 – 12 – 10 - ACQUISITION PAR LA VILLE DE GUJAN-MESTRAS D'UN HANGAR
APPARTENANT A LA SCI DES GENETS**

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2018

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY , Annie DUROUX (arrivée à 18h43), Monique POISSON, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE (arrivée à 18h43), Bruno DUMONTEIL, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Tony LOURENÇO, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Sylviane STOME, Jérémy DUPOUY, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION

Patrick MALVAËS donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX

Ludovic DUCOURAU donne procuration à David DELIGEY

Mireille MAZURIER donne procuration à Élisabeth REZER-SANDILLON

Michèle BOURGOIN donne procuration à Monique POISSON

Maxime KHELOUFI donne procuration à François-Xavier RAHIER

Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ

Michelle LOUSSOUARN donne procuration à Evelyne DONZEAUD

Claude RAULIN donne procuration à Xavier PARIS

ABSENT

Jacques CHAUVET

François-Xavier RAHIER a été nommé secrétaire de séance

La ville de Gujan-Mestras, de par le développement de son activité et des services rendus à la population, connaît un besoin croissant de stockage du matériel relevant des missions du centre technique municipal.

A ce titre, la Ville a acquis en date du 2 février 2016 un terrain au sein de la Zone d'Activités Economiques (2ème tranche) afin d'y ériger deux hangars d'une superficie totale de 686 m².

Parallèlement, depuis 2009, la Ville loue un hangar d'une superficie de 250 m² appartenant à la SCI DES GENETS situé également dans la Zone d'Activités Economiques (1ère tranche) afin d'y stocker l'intégralité du matériel dévolu à l'éclairage public. Cet équipement répond pleinement aux besoins de nos services dans la mesure où il permet tant le stockage que la maintenance de ces biens, faisant office d'atelier.

Or le propriétaire dudit hangar a informé la Ville de sa volonté de vendre cet équipement.

Dans son avis n°2018-199V3175 du 3 octobre 2018, la Brigade d'Évaluations Domaniales a estimé la valeur actuelle de cette parcelle à 195 000 €.

Après négociation, le prix convenu s'élève à 210 000 €. L'intérêt intrinsèque de ce bâtiment et le défaut d'équipements équivalents disponibles sur le secteur justifient pleinement ce prix, lequel par ailleurs respecte la marge d'appréciation de 10 % autorisée par la Brigade d'Évaluations Domaniales.

Il vous est demandé de bien vouloir :

- Accepter le principe d'une acquisition par la Ville d'un hangar d'une superficie de 250 m² appartenant à la SCI DES GENETS pour un montant de 210 000 € conformément aux modalités précitées,
- Autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir,
- Confier à Maître DUCOURAU, Notaire à GUJAN-MESTRAS, la rédaction de l'acte à intervenir.

Tous frais, droits et honoraires inhérents à cette opération seront à la charge de la Ville.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, le jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.



Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras